

# COMMUNE DE SIMANDRES

## CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR LES EXTERIEURS

### ENTRE :

La commune de Simandres ci-dessous dénommée " le loueur ", représentée par Mr le Maire Mr José RODRIGUEZ d'une part  
ET .....dénomée " l'e preneur", parrainé par.....d'autre part

### 1 : TARIFS DE LOCATION :

- 1 journée (du mardi au jeudi) 685 euros (acompte 171,25 €) et solde 513,75 €
- Week-end (samedi et dimanche) 1 260 euros (acompte 315 €) et solde 945 €

### 2 : RESERVATION :

➤ **Date de la réservation** : ..... Date prévue d'utilisation .....  
Activité projetée : .....

➤ La réservation est déposée par : Nom : ..... Prénom : .....  
Justificatif : ..... Domicile ..... Tél (fixe et portable)

➤ **Règlement à effectuer à la réservation :**

Chèque d'acompte (encaissé directement) de 25 % de la location : ..... €

➤ **Formalités à effectuer au plus tard 3 semaines avant la date de location sous peine d'annulation et de perte de l'acompte**

- Chèque du solde de location d'un montant de : .....€
- Chèque de caution de 1 000 € (non encaissé)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Montant Total de la salle **Montant Total de la Salle :** .....€

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de location joint à la présente, l'accepte et s'engage à l'appliquer sans réserve

Le Loueur (Mairie)

Le preneur

### 3 : PRISE EN CHARGE DES CLES :

Uniquement après que toutes les formalités aient été réalisées (règlements et attestation d'assurance)

Date de la remise des clés : ..... à : Mr, Mme, Mlle .....

L'organisateur reconnaît avoir effectué un état des lieux et confirme que la salle et le matériel mis à disposition sont conformes.  
**En cas de non-conformité, le preneur devra rapporter l'état des lieux avec les réserves mentionnées avant la fermeture de la Mairie (17 heures).**

Le Loueur(Mairie)

Le preneur

### 4 : RESTITUTION DES CLES :

Date de la restitution des clés : ..... par Mr, Mme, Mlle .....

**ETAT des lieux :** Sans réserve :  Avec réserves

Restitution du chèque de caution dans le mois qui suit (Trésor Public).

Le Loueur (Mairie)

Le preneur